

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 16 octobre 2025

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 18

Votants : 23

Absents : 5

Procurations : 5

L'an deux mille vingt-cinq et le seize octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, Mme FERRERES France, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procurations :

Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à Mme FERRERES France
M ARNAUD Hervé donne procuration à Mme GALABRUN-BOULBES Jackie
Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à M. DEBARGE Francis
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. DACHEUX Jean-Philippe
M. BELLOC Didier donne procuration à Mme HOUVENAGHEL Géraldine

Objet : VIE ASSOCIATIVE – Subvention exceptionnelle à SDNE

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association SDNE pour la soirée Le jour de la nuit le 10 octobre 2025, organisée conjointement avec la commune via la commission extra-municipale environnement.

Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 16 septembre 2025 qui propose une aide de 550 €.

Ce montant se justifie par :

- la co-organisation de la commune
- la subvention pour les sentinelles vertes accordée à l'association par délibération du 12/12/2024 ne sera pas utilisée par l'association SDNE.

L'aide sera versée sur présentation du bilan de l'évènement et la fourniture des factures correspondant au montant de la subvention.

.../...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association SDNE pour la soirée Le jour de la nuit le 10 octobre 2025, d'un montant de 550,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025
- DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



La Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

20.10.2025

Et publication ou notification le

21.10.2025